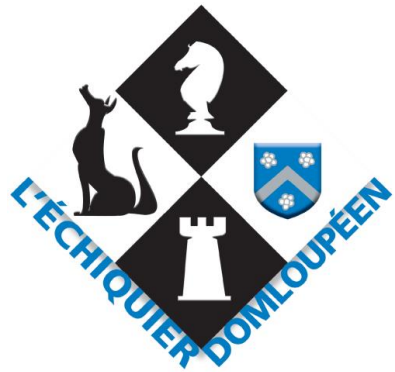


19 août 2021

Top12 féminin 2021

26-29 août 2021



Protocole sanitaire COVID-19

Le protocole sanitaire ci-dessous est mis en place par les organisateurs du Top12 féminin pour garantir aux joueuses, aux organisateurs et aux arbitres des conditions optimales de sécurité vis-à-vis de la propagation du COVID-19.

Présentation

Pass sanitaire

Afin de satisfaire les exigences des autorités sanitaires, **les organisateurs, les arbitres, les joueuses et les accompagnateurs désirant accéder à l'enceinte de la manifestation (salle de jeu, buvette et salle d'analyse) devront produire auprès des organisateurs un pass sanitaire** : carnet de vaccination à jour du COVID-19 (présentation d'un QR-code) ou d'un test PCR/antigénique de moins de 72 heures.

Respect du protocole

En participant à la compétition, les joueuses s'engagent à respecter strictement les gestes barrières habituels et ce protocole sous peine d'exclusion immédiate et sans appel.

Responsabilité

L'Echiquier Domloupéen met en œuvre les meilleures conditions pour garantir la sécurité des joueuses et décline toute responsabilité en cas de contamination.

Affichage

Le protocole et les gestes barrières habituels sont affichés dans la salle de jeu.

Évolution du protocole

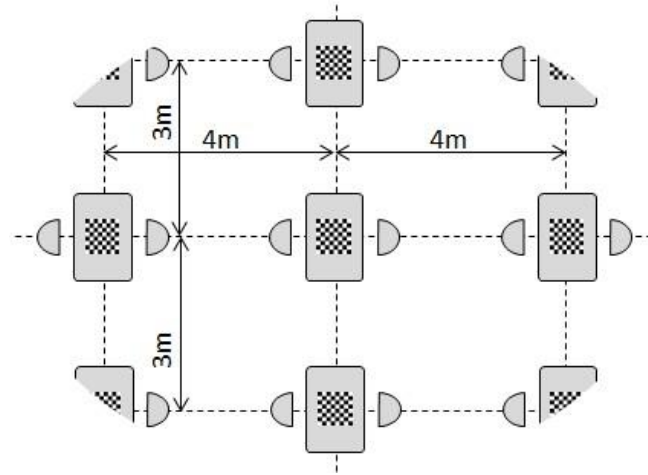
En cas de modification des consignes des autorités sanitaires, de la Fédération Française des Echecs ou de la Mairie de Cesson-Sévigné, le protocole sanitaire pourra être assoupli ou renforcé.

Salle de jeu

Disposition des tables

Les parties ont lieu à Cap Events dans une salle de 200 m².

La distance entre deux jeux est au minimum de 3 mètres.



La salle de jeu est ventilée en permanence par le maintien des aérations en position ouverte.

Déroulement des parties

Les joueuses se saluent et se souhaitent une bonne partie sans se serrer la main, puis les parties se déroulent « normalement ».

Les joueuses ont obligation de se passer les mains au gel hydro-alcoolique avant et après la partie, ainsi qu'à l'issue de chaque déplacement en retournant à leur place.

L'observation des parties en cours par les autres joueuses et les spectateurs se fait dans le respect des gestes barrières.

Désinfection entre les rondes

Les tables, chaises, pendules, plateaux et pièces sont désinfectés entre chaque partie par les organisateurs par pulvérisation d'un désinfectant aérosol (temps d'action : 15 minutes).

Accès à la salle de jeu

Les spectateurs sont admis dans la salle de jeu après avoir rempli les mêmes conditions que les joueuses, dans la limite d'un spectateur pour 4m².

Les personnes extérieures désirant accéder au site de la compétition doivent en faire la demande a priori par courrier électronique à domloup-top12f@echecs35.fr.

Protection des personnes

La présentation du pass sanitaire ne dispense pas du port du masque (cf décret n° 2021-1059 du 7 août 2021). **Le port du masque est obligatoire dans tous les endroits clos pour tous : joueuses, organisateurs, arbitres et accompagnateurs.**

Le masque doit impérativement être correctement porté, couvrant la bouche et le nez.

Les joueuses, ainsi que toutes les personnes présentes, apportent leurs masques en nombre suffisant pour la durée de la compétition.

Cette obligation s'applique à tous, quel que soit l'âge (en particulier, les jeunes âgés de moins de 11 ans doivent également porter le masque).

Du gel hydro-alcoolique est mis à la disposition des joueuses pendant toute la compétition.

L'organisateur est habilité à prendre la température des personnes présentes sur le lieu de tournoi à l'aide d'un thermomètre pour collectivité.

Sanitaires

L'usage des sanitaires est de la responsabilité des joueuses.

Les organisateurs mettent à disposition des joueuses le matériel de désinfection nécessaire.

Analyse

L'analyse est faite sous la responsabilité des joueuses, la désinfection des jeux est réalisée par les joueuses elles-mêmes avec des pulvérisateurs fournis par les organisateurs.

Buvette

L'accès à la buvette se fait à tour de rôle en respectant les distances habituelles des gestes barrières et un sens de circulation permettant d'éviter le croisement des personnes.

Les denrées vendues à la buvette sont limitées aux cafés/thés (touillettes jetables, sucre en emballage individuel, tasses passées au lave-vaisselle entre deux usages), canettes, bouteilles et barres chocolatées en emballage individuel.

Merci d'avance

pour votre contribution

à la santé de tous !